



L'Assurance Voyage

Et vos clients partent en toute confiance

Le saviez-vous ?



21 Mio

de voyages pour les vacanciers belges en 2019



2/3

de la population a voyagé au moins 1 fois sur l'année

Les moyens de déplacement les plus



utilisés

sont la voiture et l'avion



78%

voyagent en Europe
22% voyagent en dehors de l'Europe



L'Assurance Voyage accompagne vos clients dans le monde entier, pour des imprévus allant de l'accident à la maladie et même la pandémie.

Pour les voyageurs OCCASIONNELS

HORIZON

contrats temporaires couvrant un séjour jusqu'à 45 jours

- **Couverture Assistance Personnes : frais médicaux** jusqu'à 250 000 €, rapatriement, frais de recherche et de sauvetage jusqu'à 6 250 €, frais d'hôtels jusqu'à max. 1 250 € en cas de prolongation de séjour à l'étranger (grèves, pandémie, ...), ...
- **Options :** Annulation et Interruption de voyage, Assurances Bagages, Assistance Véhicule, couverture sports d'hiver
- **Nombre d'assurés possible :** single, duo, famille & groupe jusqu'à 10 personnes

Pour les voyageurs RÉGULIERS

HORIZON ou PREMIUM

contrats annuels couvrant les séjours de max. 90 jours/voyage et max. 180 jours/an au total (HORIZON) ou 180 jours/voyage (PREMIUM)

- **Couverture Assistance Personnes : frais médicaux** jusqu'à 750 000 € (jusqu'à 1 250 000 € en formule Premium), frais d'interruption de voyage jusqu'à 1 000 €/assuré/voyage avec max. 2 000 €/assuré par année d'assurance (jusqu'à 2 500 €/assuré/voyage avec max. 5 000 €/assuré par année d'assurance en Premium), rapatriement, frais de recherche et de sauvetage jusqu'à 6 250 € (10 000 € en Premium), frais d'hôtels jusqu'à max. 1 250 € en cas de prolongation de séjour à l'étranger (grèves, pandémie,...), **sports d'hiver**, ...
Un rachat de franchise de 2 500 € est prévu en cas de dégâts matériels au véhicule de location en **formule Premium**
- **Options :** Annulation et Interruption de voyage (aussi possible en contrat séparé), Assurances Bagages, Assistance Véhicule, Assurance Décès/Invalidité permanente suite à accident.
- **Nombre d'assurés possible :** single, duo, famille jusqu'à 10 personnes

UNIQUE SUR LE MARCHÉ : Une tarification en fonction de la situation personnelle de vos clients (âge, habitudes de voyage, besoins personnels, ...)



Besoin d'un contact avant, pendant et après le voyage ?

- +32 2/550 05 55 (24h/24 et 7jours/7) & e-mail (claims-assistance@ip-assistance.com)
- **Doctors online :** consultation gratuite online depuis le lieu du séjour avec un médecin en Belgique +32 2/550 05 55



Affaires personnelles volées, endommagées ?

Achats de première nécessité remboursés, et vos clients sont assistés en cas de vol de leurs documents d'identité (ex. : trajet en taxi payé jusqu'à l'ambassade pour les formalités administratives jusqu'à 65 €) ou titres de transport.



Une assistance en cas d'imprévu durant leurs vacances ?

Prise en charge pour : une hospitalisation, un rapatriement, une interruption de voyage, les frais pour les jours de voyage non-consommés et d'autres couvertures non liées à des accidents corporels ou à la maladie en voyage : frais de recherche/sauvetage, rapatriement urgent, caution pénale, prolongation imprévue...

AVANTAGES par rapport aux mutuelles, assurance hospitalisation, cartes de crédit, ... :

- frais médicaux plus élevés
- prise en charge des assurés accompagnants
- rapatriement de la voiture
- couvertures en dehors de la maladie
- interruption de voyage

Assistance

	CONTRATS TEMPORAIRES		CONTRATS ANNUELS	
	HORIZON Séjour max. 45 jours		HORIZON Séjours de max. 90 jours/voyage et max. 180 jours/an au total	PREMIUM Séjours de max. 180 jours/voyage
	Couverture Europe ou Monde		Couverture Europe ou Monde	
Couverture des frais médicaux * suite à une maladie ou un accident à l'étranger **	Max. 250 000 €		Max. 750 000 €	
Remboursement des frais médicaux * en Belgique (suite hospitalisation à l'étranger)	Max. 6 500 €		Max. 6 500 €	
Frais de recherche et sauvetage	Max. 6 250 €		Max. 6 250 €	
Prise en charge de la franchise en cas de vol ou de dégâts matériels au véhicule de location	X		X	
Remboursement des jours de voyage non-consommés si interruption du voyage	X		Max. 1 000 €/assuré/voyage avec max. 2 000 €/assuré par année d'assurance	
Remboursement des nuits d'hôtel en cas de prolongation imprévue due, entres autres, à une cause médicale ou à l'apparition d'une pandémie soudaine empêchant de voyager **	Max. 125 €/nuît/chambre max. 1 250 €		Max. 125 €/nuît/chambre max. 1 250 €	
Remboursement du ticket en cas d'incapacité (ex : suite à un accident, décès,...) de se rendre à un concert, un évènement sportif, un parc d'attraction, ...	X		X	
Achat de 1 ^{ère} nécessité si les bagages sont perdus (brosse à dents, ...)	Max. 125 €/assuré		Max. 125 €/assuré	
Remboursement des forfaits sports en cas d'accident provoquant l'impossibilité de pratiquer son sport durant le séjour (kitesurf, ...)	Max. 125 €/assuré/voyage		Max. 125 €/assuré/voyage	
Remboursement des leçons ou location de matériel (matériel de plongée, ...)	Max. 125 €/assuré/voyage Matériel : non		Max. 125 €/assuré/voyage Matériel : non	
Options complémentaires				
Assurance Bagages	Max. 1 500 €/assuré/voyage		Max. 2 500 €/assuré/voyage	
Assistance Véhicule	Dépannage/remorquage + véhicule de remplacement en cas de sinistre à l'étranger		Dépannage/remorquage + véhicule de remplacement en cas de sinistre en Belgique ou à l'étranger	
Assurance Accidents (incapacité permanente ou décès)	X		Jusqu'à max. 1 000 000 € en cas de décès ou incapacité permanente, en fonction de la formule choisie	
Couverture pour : ■ l'annulation avant de partir** ■ l'interruption pendant le voyage	Valeur du voyage (avec un maximum de 4 000 €/assuré)		Max. 2 500 € par assuré/voyage et jusqu'à 12 500 € par an pour tous les voyageurs	
Couverture pour les sports d'hiver (frais médicaux, forfaits, frais de sauvetage, ...)	Si déclarée		Include	

* Avec une franchise de 80 €, sauf pour les frais dentaires urgents.



****Pandémie**

En cas de pandémie d'une maladie infectieuse déclarée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) :

Nous couvrons

- à l'étranger, une couverture est prévue en cas de pandémie si les autorités belges ou les autorités du pays dans lequel se rend l'assuré ou les autorités européennes ont strictement déconseillé le voyage le jour du départ. Cette couverture est toutefois plafonnée à 6500 € en cas de maladie infectieuse en lien avec la pandémie et est valable uniquement pour les frais suivants : frais médicaux, rapatriement, prise en charge des assurés de moins de 18 ans et mise à disposition d'un chauffeur
- pour des situations classiques (ex. accidents, maladie non liée au Covid, ...), la couverture reste acquise suivant les plafonds mentionnés dans le tableau ci-dessus
- l'assistance véhicule, valable dans les pays du certificat d'assurance.

Nous ne couvrons pas

- les sinistres survenus à l'étranger en cas de pandémie si les autorités belges ou les autorités du pays dans lequel se rend l'assuré ou les autorités européennes ont interdit le voyage le jour du départ
- l'annulation en cas de maladie sans certificat médical du médecin traitant
- l'annulation d'un voyage à destination d'une zone strictement déconseillée ou interdite par les autorités belges ou par les autorités du pays de destination ou les autorités européennes (sauf si le voyageur est malade ou en quarantaine avant le départ)
- tous les frais pour lesquels vous avez légalement ou contractuellement droit à un remboursement par l'organisateur de voyage (compagnie de transports, agence de voyage, ...).



Vaccins

Pour bénéficier de vos couvertures, assurez-vous d'être en ordre de vaccination avant votre départ. La liste des vaccins obligatoires diffère selon les pays de destination, consultez-la à temps. Vos couvertures restent cependant acquises si avez choisi de ne pas vous vacciner contre la COVID-19 ou si les autres vaccins n'ont pas été faits pour des raisons médicales.